

AVIS PUBLIC – CONSULTATION ÉCRITE
PROJET DE RÈGLEMENT 476-2020

Aux personnes intéressées par ce projet de règlement.

Avis public est donné par le soussigné de ce qui suit :

Lors d'une réunion tenue le 6 avril 2020, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 476-2020 modifiant diverses dispositions du règlement de zonage 372.

La réglementation modifiée aurait pour effet de diminuer les distances séparatrices relatives aux odeurs requises entre un établissement d'élevage et le parc industriel (zone I-2). La réglementation modifiée prévoit également une clarification des conditions de construction d'une résidence dans un îlot déstructuré sans morcellement de la zone agricole

Le projet de règlement 476-2020 et l'illustration des limites de zones sont disponibles sur le site web de la municipalité (<https://sainte-marguerite.ca/>). Une version papier est disponible sur demande, moyennant des frais d'impression et d'expédition.

Une consultation écrite se déroule de la publication des présentes jusqu'au 10 août 2020. Au cours de cette consultation, les personnes et organismes qui désirent s'exprimer peuvent le faire en envoyant leurs commentaires :

- Soit par courrier électronique, à l'adresse administration@sainte-marguerite.ca;
- Soit par la poste, au **268 rue Saint-Jacques, Sainte-Marguerite (Québec), G0S 2X0**.

Donné à Sainte-Marguerite (Québec), ce **23 juillet 2020**.



Nicole Chabot
Directrice générale et secrétaire-trésorière